



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.53
17 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 53e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 13 novembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Allocution de S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République
de Tunisie

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

f) Projet de décision

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies : Note du Secrétaire général [7]

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 10 h 15.

ALLOCATION DE S. E. M. ZINE EL ABIDINE BEN ALI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TUNISIE.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de Tunisie.

M. Zine El Abidine Ben Ali, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République de Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le Président Zine el Abidine BEN ALI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux d'adresser à votre auguste assemblée, l'expression de nos meilleures salutations et de ma haute considération et de vous faire part des sentiments de profonde estime que la Tunisie ne cesse de vouer à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts louables qu'elle déploie en vue de la réalisation des aspirations de l'humanité au progrès, à la sécurité et à la paix.

Que la présidence de cette session échoie au Nigéria, Etat africain frère, est pour nous un motif de satisfaction. C'est aussi un hommage à sa position privilégiée, une reconnaissance du rôle positif de l'Afrique dans la consolidation des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la réalisation de ses objectifs au service des causes de la paix.

Notre monde connaît aujourd'hui de grandes mutations qui confèrent à la vie internationale de nouvelles et importantes dimensions. Le climat d'entente qui règne désormais au sein de la communauté internationale a permis d'instaurer une atmosphère propice et contribué, dans une grande mesure, à conscrire les conflits régionaux et à en faciliter le règlement. Autant d'indices qui laissent augurer que la communauté internationale commence, après de dures et parfois sanglantes épreuves, à emprunter la voie de la sagesse et de la pondération.

La meilleure illustration de ces mutations réside, à notre sens, dans l'atténuation des luttes idéologiques, jusqu'ici cause directe d'innombrables tensions et conflits avec leur cortège de souffrances et de malheurs. De cette importante évolution dans les relations internationales est né un climat favorable qui ouvre de larges perspectives devant l'humanité et lui permet d'envisager l'avenir avec plus de lucidité et de sagesse.

Le Président Ben Ali

Les progrès rapides en matière de technologie et l'évolution des recherches dans les diverses disciplines de la science ont contribué, sans aucun doute, à réduire les distances, à propager les idées, à rapprocher les peuples et à supprimer certaines contradictions. La communauté internationale, de plus en plus solidaire, se prémunit ainsi contre les dangers menaçant la détente que nous considérons tous, comme un acquis permettant à nos peuples de mobiliser toutes leurs potentialités au service du développement.

A cet égard, l'Organisation des Nations Unies est le meilleur cadre et l'instrument privilégié pour consolider cette démarche et l'orienter dans la bonne direction conformément aux objectifs que l'ONU s'est assignés depuis plus d'un demi-siècle.

C'est pour nous un motif d'optimisme que de constater, au sein de la communauté internationale, un regain de confiance en l'action de l'ONU et une conviction de plus en plus affirmée que les problèmes internationaux ne sauraient trouver leur solution que par l'application des principes énoncés dans la Charte de l'ONU, principes que tous les pays se sont engagés à respecter.

Le Président Ben Ali

Tout en ressentant, aujourd'hui, une réelle satisfaction de voir le problème du peuple d'Afrique australe s'acheminer vers un règlement par la proclamation imminente de l'indépendance de la Namibie grâce à la conjugaison des efforts de la communauté internationale et de l'ONU, nous suivons, avec la plus grande peine et la plus profonde inquiétude, la répression aveugle dont est victime le peuple palestinien dans sa lutte légitime contre les forces de l'oppression et de l'occupation qui n'hésitent pas à recourir à tous les moyens pour mater l'Intifada et persistent à rejeter toutes les initiatives de paix et toutes les décisions de l'ONU.

La situation en Afrique du Sud retient particulièrement notre attention en raison de l'entêtement du régime de la minorité au pouvoir à poursuivre la politique odieuse de l'apartheid, même si nous décelons certains indices qui, nous le souhaitons, pourraient constituer un véritable point de départ pour l'instauration d'un régime démocratique prenant en considération la volonté de la majorité et allant dans le sens de l'histoire.

La Tunisie avait trouvé en l'ONU le meilleur soutien au cours de sa lutte de libération nationale. Depuis, elle ne cesse de bénéficier, de la part de ses organismes spécialisés, d'un appui soutenu à son effort de développement.

Tout en réitérant notre reconnaissance et notre haute considération à l'ONU, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à sa Charte et à ses objectifs.

Nous avons, de notre côté, contribué maintes fois, à soutenir les efforts de l'Organisation des Nations Unies, et notamment en Afrique où nous avons, au début des années 60, participé effectivement aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix au Congo. Nous prenons part, actuellement, au processus de l'indépendance de la Namibie, pays africain frère. Nous demeurerons toujours prêts à apporter notre appui à l'Organisation des Nations Unies dans son action permanente pour le triomphe des causes justes partout dans le monde.

Profondément attachés que nous sommes aux valeurs et principes de l'Organisation des Nations Unies tendant à réaliser les aspirations des peuples à l'émancipation et à la dignité, nous avons entrepris, en Tunisie, des réformes radicales au lendemain du changement du 7 novembre 1987, changement que nous avons accompli dans la légalité constitutionnelle pour répondre à l'appel du devoir et de la patrie.

Conformément aux principes que nous avons alors proclamés, nous avons oeuvré avec détermination à instaurer un régime politique permettant au citoyen tunisien d'exercer son droit naturel de participer à forger son devenir au sein d'un système

Le Président Ben Ali

fondé sur la démocratie, la liberté et l'égalité des chances, dans le cadre d'une orientation aux objectifs clairement définis, visant à édifier l'Etat de droit et à sauvegarder les droits de l'homme.

Notre ratification, sans réserve, de la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements inhumains, cruels ou dégradants, constitue une illustration éclatante de notre attachement à ces principes.

C'est un insigne honneur pour la Tunisie que d'avoir été choisie pour abriter le siège de l'Institut arabe des droits de l'homme.

C'est là aussi un gage de confiance et une responsabilité que nous assumons avec loyauté et en toute conviction. Nous sommes déterminés à consolider l'action de cet organisme et à en assumer le rayonnement afin de lui permettre de remplir sa haute mission de la façon la meilleure.

Outre le fait que nous avons oeuvré à la consolidation des valeurs de notre civilisation et de l'identité de notre peuple, nous avons tenu à ce que la réconciliation s'étende à notre environnement géographique. Nous nous sommes employés à instaurer, dans l'aire maghrébine, une atmosphère de concorde et de sérénité, favorisant ainsi la création de l'Union du Maghreb arabe. Ce projet, qui répond aux aspirations de générations successives de Maghrébins, va dans le sens des grandes mutations que connaît le monde aujourd'hui, marqué qu'il est par l'émergence d'ensembles régionaux.

La création de l'Union du Maghreb arabe s'inscrit, à notre avis, dans la droite ligne des orientations de l'Organisation des Nations Unies qui prévoit dans le regroupement, au niveau régional, d'Etats présentant des similitudes, un facteur de rapprochement entre les peuples qui confère aux relations internationales une dynamique sans cesse renouvelée fondée sur la coexistence, la coopération et l'intérêt commun. Ces mêmes principes régissent nos rapports avec les pays riverains de la Méditerranée qui doit demeurer un lac de paix et une aire de coopération et d'entente.

Les efforts que nous déployons dans les instances internationales et les organisations régionales, comme la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des non-alignés, s'inscrivent dans le droit fil des orientations de l'Organisation des Nations Unies qui demeure pour nous la tribune idéale pour l'humanité tout entière, eu égard à son caractère universel, à sa crédibilité et à son autorité morale.

Le Président Ben Ali

Persuadée que la détente et la concorde ne sauraient donner les résultats escomptés en l'absence d'une coopération internationale juste et équitable entre tous les peuples, l'ONU a fait du domaine économique un axe essentiel de son activité, appelant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international à travers ses résolutions qui témoignent d'une conscience parfaite des énormes disparités entre les peuples et de leurs possibles retombées sur la paix internationale.

La Tunisie, au lendemain de son indépendance, a pu, à travers sa propre expérience, mesurer toute l'influence des pays industrialisés sur le déclenchement du processus de croissance sous ses divers aspects, ce qui, à notre avis, appelle des réformes fondamentales des facteurs exogènes ayant un impact sur le processus de développement, tels que les politiques protectionnistes, la détérioration des termes de l'échange, l'aggravation de l'endettement et le flux négatif des ressources financières, d'où une diminution des moyens alloués au développement des pays du Sud, et notamment ceux du continent africain.

C'est pourquoi les pays du Nord sont instamment invités à procéder, plutôt qu'à des opérations de replâtrages conjoncturels, à une restructuration radicale de l'économie mondiale de manière à garantir les droits des pays du Sud, l'avenir des pays industrialisés dépendant lui-même, dans une large mesure, de l'évolution de la situation économique des pays du tiers monde.

Tout en regrettant que certaines parties ne soient pas animées de la volonté politique suffisante, nous affirmons notre détermination d'aller de l'avant dans cette voie avec l'espoir de voir la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, consacrée à la relance du développement, aboutir à une conception prospective et audacieuse des relations Nord-Sud.

Ayant accueilli favorablement les décisions relatives à l'allègement de la dette de certains pays en développement, nous appelons, de nouveau, à la tenue d'une conférence internationale qui se pencherait sur le problème de la dette en tenant compte des spécificités des pays endettés sans exclusive. Il n'y a, en effet, aucune raison d'exclure du bénéfice de ces facilités les pays à revenu intermédiaire surtout au vu des efforts gigantesques qu'ils ont déployés pour apporter des réformes structurelles à leurs économies, assurer le succès de leurs plans de développement et honorer leurs engagements en comptant essentiellement sur leurs potentialités propres.

Le Président Ben Ali

Nous n'avons cessé de sensibiliser les bonnes volontés à la nécessité de remédier à la situation monétaire mondiale qui constitue un obstacle majeur, entravant la réalisation de nos aspirations légitimes au développement et au progrès. Nos efforts ont revêtu des formes diverses. Outre les propositions que nous avons adressées au Sommet de Toronto, nous avons posé ce problème aussi bien lors du Sommet des pays du Mouvement des non-alignés, tenu à Belgrade, qu'à travers nos démarches auprès des instances internationales concernées.

Le Président Ben Ali

Le tiers monde ne manque, aujourd'hui, ni de potentialités humaines ni de ressources naturelles, ce qui nous offre des opportunités réelles de construire nos économies nationales et d'instaurer une coopération horizontale Sud-Sud.

Si cette coopération ne saurait, à notre sens, se substituer au dialogue et à la coopération avec les pays du Nord, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un moyen efficace pour exploiter, de la manière la plus judicieuse, nos ressources et nos énergies en comptant sur nos propres potentialités.

Si l'entente des deux superpuissances est l'un des principaux facteurs de la décrispation, notre espoir est que ce nouveau climat marquera les relations internationales dans tous leurs aspects, sans que cela aboutisse à la marginalisation des intérêts des pays en développement qui ont contribué, dans une large mesure, à en jeter les fondements et qui oeuvrent inlassablement à sa concrétisation.

Nous nous sommes réjouis, dès sa conclusion, de l'accord intervenu entre les deux blocs au sujet de la limitation de la course aux armements. Nous y avons vu une heureuse initiative sur la voie de l'élimination totale des moyens de destruction qui engloutissent des sommes colossales et des potentialités énormes. Notre espoir aujourd'hui est grand de voir ces ressources mises à profit pour encourager le développement et améliorer le sort de l'humanité.

Autant nous nous félicitons de l'entente, à l'échelle internationale, qui incite à l'optimisme et à laquelle nous sommes fortement attachés, autant nous ne perdons pas de vue les dangers réels ou latents qui menacent le monde, non seulement en raison des problèmes chroniques encore en suspens et du déséquilibre économique mondial mais aussi à cause du formidable progrès technologique qui a entraîné la détérioration de l'environnement et la pollution du milieu naturel. De ce fait, l'humanité se trouve exposée à d'éventuelles catastrophes, sans compter les ravages dus aux épidémies et aux fléaux sociaux de toutes sortes.

Pour traiter ces problèmes et faire face à ces dangers, avec toute l'efficacité requise, il nous faut imprégner les relations internationales d'un esprit de solidarité et arrêter une stratégie claire dans le cadre d'un projet global de civilisation qui conforte le climat de détente et de concorde. A cette fin, nous appelons de nouveau à la tenue d'une conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies, pour examiner les problèmes du développement et de l'environnement.

Les conditions me semblent aujourd'hui réunies pour vous adresser, du haut de cette tribune, un appel afin qu'ensemble nous réfléchissions à la conclusion, dans

Le Président Ben Ali

le cadre de l'ONU, d'un contrat de paix et de progrès entre pays du Nord et pays du Sud, fondé sur la paix, la justice et le renforcement de la coopération, conformément à une vision sans cesse renouvelée et à des principes nobles qui ouvrent devant l'humanité des perspectives prometteuses.

Nous sommes pleinement confiants que l'Organisation des Nations Unies, de par la vaste expérience qu'elle a acquise et la place de choix qu'elle occupe, est à même de concrétiser cet ambitieux projet de civilisation après avoir réalisé nombre d'acquis sur la voie de la décolonisation et favorisé le règlement de bien des conflits. Dans cette oeuvre remarquable, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a assumé un rôle éminent qui lui a valu estime et considération.

En vous réitérant mes chaleureuses salutations, je souhaite que notre devise, à tous, soit et demeure : oeuvrer ensemble pour un monde meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République tunisienne de la déclaration importante qu'il vient de faire.

M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/44/22 et Corr.2)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/44/44)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/44/47)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/533. A/44/555 et Corr.1, A/44/556, A/44/698)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709)
- f) PROJET DE DECISION (A/44/L.25)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Après consultations avec les présidents des groupes régionaux, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de décision sur l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui a été publié sous la cote A/44/L.25.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/44/L.25?

Le projet de décision est adopté.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION FAITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/528 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général qui a été publiée en tant que document A/44/528 et Add.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de ce document?

Il en est ainsi décidé.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer l'Assemblée qu'à la demande des auteurs, l'examen du point 155 de l'ordre du jour intitulé : "Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économique" a été reporté à une date qui sera annoncée ultérieurement. Ainsi s'achève l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.

